



FICHE MÉMO

Bilan carbone

Le Bilan carbone est une **évaluation des émissions de gaz à effet de serre générées par une organisation**, un produit ou un service. Cette analyse permet de prendre des mesures pour réduire les émissions et d'atteindre des objectifs de neutralité carbone.

L'évaluation a plusieurs périmètres:

- **Scope 1 : Émissions directes** (ex. : combustion d'énergie fossile, véhicules possédés).
- **Scope 2 : Émissions indirectes** liées à l'énergie (ex. : électricité, chaleur).
- **Scope 3 : Autres émissions indirectes** (ex. : transport, achats, déchets, déplacements professionnels).

Pour réaliser un bilan carbone vous devez suivre une méthodologie:

1. **identifier les activités générant des GES** et collecter les données correspondantes,
2. utiliser des **facteurs d'émission standardisés**,
3. **identifier les postes les plus émetteurs** en analysant les résultats,
4. proposer des **actions pour réduire l'impact** de vos activités.

Vous pouvez utiliser différents outils pour votre démarche:

- **Base Carbone** : référentiel de facteurs d'émission en France
- **Bilan Carbone** : Méthodologie développée par l'ADEME et l'ABC
- **GHG** (Global Protocole for Community Scale GHG Emissions) qui correspond à la méthode standardisée à l'international.

L'article **L229-25 du CE** précise les organisations qui ont l'obligation de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre. C'est notamment le cas pour **les entreprises de plus de 500 employés**.



Retrouvez-nous également sur l'ensemble de nos réseaux et suivez notre actualité!